

Vivre ensemble à Mancieux

N°28

2017

Dans ce numéro :

Le mot du maire 2

Chiens dangereux
Carnets 3

Accompagnement rénovation
habitat 4

Station d'épuration 5

Situation hydrologique 6

ALAE 7

Spectacle de l'école
Résultat des élections 8

Mancieux festivités 9

IRM
Inauguration du préau 10

Sudoku, rébus 11

Page infos 12



Feu de la St Jean

Organisé par la Municipalité en partenariat avec l'ALAE,
Mancieux festivités, le Sporting club manciousain, la chasse et
l'association scolaire

Vendredi 30 juin 2017

A l'ancien stade

à 18h30 : Tournoi de football parents/
enfants

suivi d'un Match de gala.

Animations enfants, découverte de la faune sauvage, animation
pétanque.

à 20h00 Grillade avec soirée musicale.

Inscription au repas au 05.61.90.24.25 ou 06.89.93.76.66 avant le
28 juin

Tarif: 8 € adultes et enfants de + de 12 ans



Aujourd'hui, nous avons le sentiment que tout le monde se met en **marche**.

Mais attention, « tout homme qui **marche** peut s'égarer ». (Johann Wolfgang Von Goethe)

Sur notre territoire c'est la communauté des communes qui se met en ordre de **marche**. Après de longues analyses des budgets des 3 anciens territoires et de nombreux débats d'orientation budgétaire, le 1^{er} budget de la communauté a été voté le 18 mai. Conformément à la réglementation, il est prévu d'harmoniser les taux d'imposition pendant les 3 prochaines années pour qu'ils soient identiques sur le territoire de la 3CGS. Le budget proposé de près de 15 000 000 € assurera les services à la population. Les projets d'investissements ont été triés pour ne garder que les plus pertinents.

Sur la commune de Mancieux, l'été sera « chaud ».

La première tranche des travaux d'urbanisation a débuté. L'entreprise SPIE va, dans les deux mois, faire disparaître tous les câbles et poteaux dans la traversée du village aux abords de la RD 817. Quand ce chantier sera achevé, c'est le réseau d'eau potable qui sera remplacé sur cette même portion. En simultané, le Syndicat des Eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save installera une conduite du château d'eau de Montpezat jusqu'à la commune de Boussens. Pendant la durée de ces chantiers, la circulation sera perturbée ce qui occasionnera quelques gênes que nous espérons minimales.

Beaucoup moins perturbant pour la circulation mais peut être plus pour certains administrés, l'enquête publique sur le PLU sera proposée à la population à la rentrée. Cette procédure a pour but de porter à la connaissance du public les orientations d'urbanisation du village, et de permettre à chacun de s'exprimer sur ces propositions.

Mais l'été, c'est aussi la période où nous faisons la fête, et le programme festif est particulièrement copieux.

Le 30 juin, le traditionnel feu de la St Jean nous rassemblera cette année sur l'ancien stade. La municipalité, les associations et l'ALAE vous convient à partager cet instant de convivialité.

Pour les derniers jours de juillet, c'est Mancieux Festivités qui organise la Fête locale avec un programme destiné à nous faire plaisir et nous réunir sur la place du village. Cette année pour la première fois, l'ouverture de la fête se fera à l'église par un concert lyrique.

Puis le samedi 12 aout en fin de journée, nous inaugurerons le préau. Cette cérémonie sera suivie par la projection d'un film en plein air sous ce bâtiment.

Ce programme réjouissant ne nous empêche pas d'avoir une pensée pour Raymond Cervantès, beau-père du Président de Mancieux Festivités, et pour Noel Guilhem natif de Mancieux qui nous ont quittés.

Je terminerai ce mot du Maire par une citation de Raymond Devos

« Mon pied droit est jaloux de mon pied gauche. Quand l'un avance, l'autre veut le dépasser. Et moi, comme un imbécile, je **marche** ! »

Bonnes vacances à tous

Henri GOIZET

Chiens dangereux

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories:

Première catégorie: chiens d'attaque dont le maître ne peut retracer l'origine et les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'agriculture et de la pêche.

- assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux stafforshire terrier ou aux american terrier dits " pit-bulls".
- assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux mastiff dits " boerbulls".
- assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux tosa.

Deuxième catégorie: chiens de garde ou de défense inscrits au LOF (livre des origines français).

Le propriétaire doit disposer de documents délivrés par la société centrale canine (certificat de naissance et pedigree) attestant de l'origine. Il s'agit des races suivantes:

- pit-bulls
- rottweilers
- tosas
- chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux rottweillers sans être inscrits à un livre généalogique.

Obligations administratives:

- permis de détention
- évaluation comportementale
- attestation d'aptitude
- stérilisation pour la première catégorie
- identification par procédé agréé
- vaccination antirabique
- assurance responsabilité
- présentation des documents aux forces de l'ordre

Les chiens de première catégorie ne peuvent accéder aux lieux publics mais peuvent circuler sur la voie publique avec muselière et laisse.

Les chiens de deuxième catégorie peuvent accéder aux lieux publics et circuler sur la voie publique avec muselière et laisse.

En cas de changement de résidence le propriétaire du chien doit présenter son permis de détention à la mairie de son nouveau domicile.

Carnets

Décès :

Raymond CERVANTES le 9 mai 2017

ACCOMPAGNEMENT RENOVATION HABITAT

L'accompagnement rénovation habitat a pour objectif de faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique et d'adaptation aux situations de handicap ou de perte d'autonomie.

Cet accompagnement gratuit vise à améliorer la vie des concitoyens en favorisant le maintien à domicile et en diminuant le coût de la facture énergétique.

Des permanences et des espaces d'information sont à disposition.

LES PERMANENCES RÉNOVATION HABITAT

Le Conseil départemental a mis en place une opération d'amélioration de l'habitat qui permet d'avoir des informations et des conseils sur les financements, les travaux et la réglementation en vigueur et de bénéficier d'un accompagnement gratuit sur la constitution des dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes financeurs (ANAH, Département, Région...)

POUR QUI ?

- ▶ les propriétaires occupants qui occupent leur logement à titre de résidence principale, sous conditions de ressources.
- ▶ les propriétaires bailleurs qui louent ou souhaitent louer leur logement à des ménages à revenus modestes.

POURQUOI ?

- ▶ des travaux qui doivent concerner des aménagements visant :
 - à réduire la consommation énergétique
 - à adapter le logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées
 - à résorber l'habitat indigne

les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier complet

PERMANENCES :

Pour le Nord et le Centre - Contact : 05 62 27 51 63 / accueilconseil-habitat@soliha31.fr

Des permanences de proximité sont assurées régulièrement à Carbonne, Auterive, Rieumes, le Fousseret, Cazères, Cadours, Grenade, Bouloc, Rouffiac, Caraman, Revel, Villefranche de Lauragais, Montferrand, Nailloux et Plaisance du Touch.

Pour le Sud (Comminges) - Contact : 05 62 00 74 71 / habitat@ccsg.fr

Des permanences de proximité sont assurées régulièrement à Aspet, Aurignac, Boulogne sur Gesse, Gourdan Polignan, L'isle en Dodon, Montréjeau, Marignac, Saint-Martory, Saint-Gaudens, Salies du Salat et Moustajon.

A noter que des conseils en architecture et aménagement seront fournis par le CAUE31 sur certaines permanences (plus d'information au 05 62 73 73 62)

LES ESPACES INFO ENERGIE

Les Espaces Info Energie assurent un service gratuit pour renseigner le public sur les solutions à mettre en œuvre pour réduire les consommations d'énergie dans l'habitat.

POUR QUI ?

- ▶ tout public.

POURQUOI ?

- ▶ Conseil et accompagnement sur :
 - les énergies renouvelables
 - les travaux de rénovation énergétique
 - les aides financières.

PERMANENCES EIE :

Pour le Pays Tolosan - Contact : 05 34 33 48 26 / mail : infoenergief@cd31.fr

permanences à Cadours, Rouffiac-Tolosan, Grenade-sur-Garonne et Bouloc

Pour le Pays Lauragais - Contact : 05 34 33 48 02 / mail : infoenergief@cd31.fr

permanences à Caraman, Revel, Nailloux, Villefranche de Lauragais et Montferrand

Pour la communauté de communes de Save-au-Touch et pour la commune de Fontenilles:

Contact : 05 34 33 48 02 / mail : infoenergief@cd31.fr

permanences à Plaisance du Touch.

Pour le Pays Sud Toulousain - Contact : 05 61 97 34 20 / mail : infoenergie-sudtoulousain@orange.fr

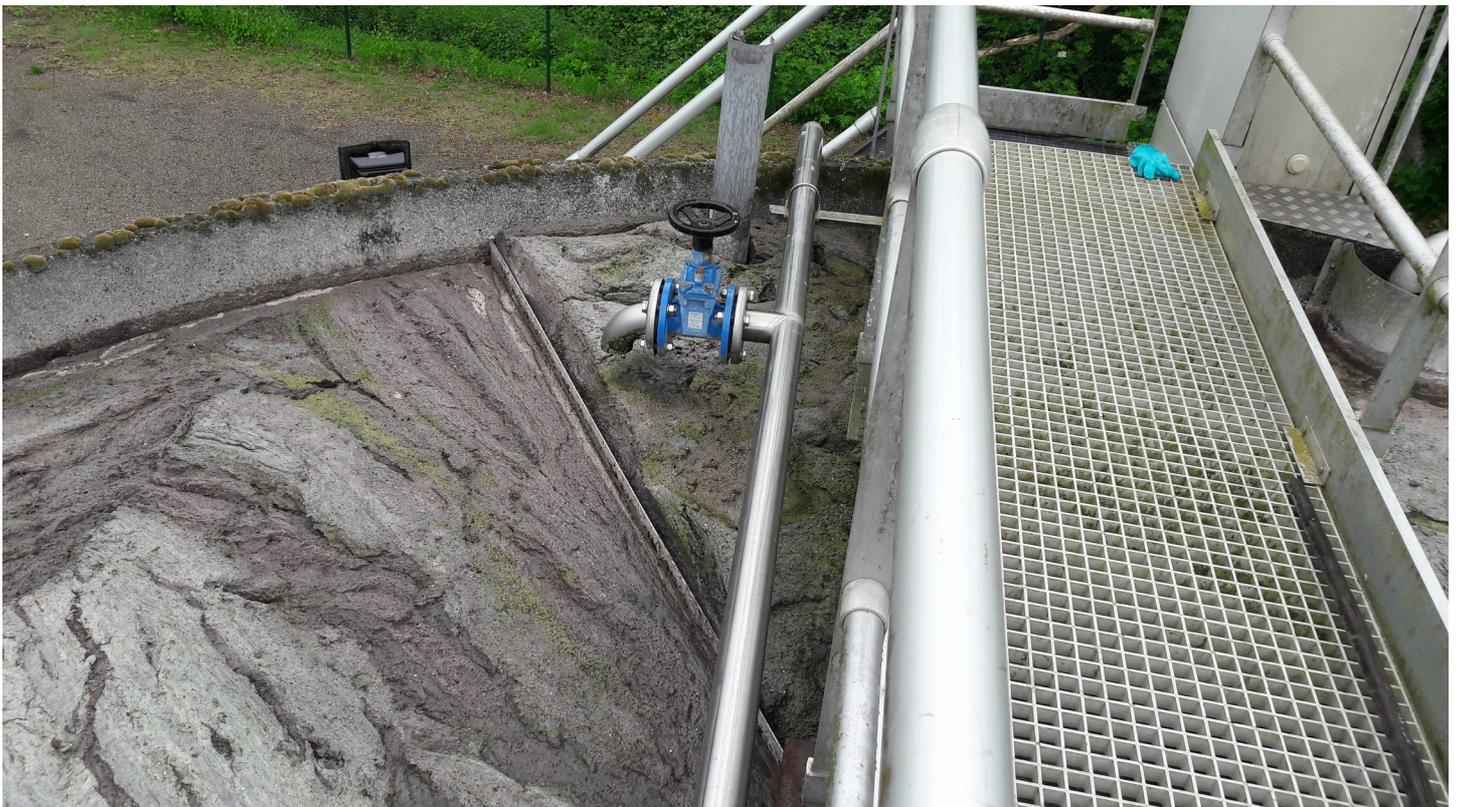
permanences à Rieumes, Carbonne, Le Fousseret, Cazères et Auterive.

Il semblerait que la station d'épuration soit à nouveau polluée par des quantités importantes de graisses.

Cette pollution est probablement due à un dépotage sauvage de graisses issues du pompage de bacs à graisses.

Il est bien évident que la station n'est pas conçue pour accueillir de telles pollutions.

Ces actions génèrent donc des dégâts mais également des frais puisqu'il y a nécessité d'évacuer.



Situation hydrologique

La préfecture de la Haute-Garonne nous informe par un courrier de mai 2017 de l'état de la situation hydrologique.

En effet le déficit pluviométrique est important et la situation des cours d'eau correspond à une situation de sécheresse. Le niveau des nappes phréatiques se situe en dessous de la moyenne.

Il est nécessaire d'adopter des pratiques économes pour une utilisation raisonnée de la ressource en eau.

Des restrictions pourraient être mises en œuvre ultérieurement si la situation devait s'aggraver.

Seuils	Mesures de restriction des prélèvements à partir des réseaux d'eau potable
Niveau 1 : alerte	<p>À partir du milieu naturel (cours d'eau, nappe) : Interdiction d'arroser les espaces verts et potagers de 8h00 à 20h00 Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 15 à 30 %</p> <p>À partir des réseaux d'eau potable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires – alimentaires) ou technique (bétonnière...) et pour les services intervenant au titre de la sécurité publique (pompiers, police, etc.). 2. Le remplissage et la mise à niveau diurne des piscines privées est interdit. 3. L'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, terrains de sport est interdit de 8h00 à 20h00 (les jardins potagers ne sont pas concernés). 4. Les fontaines publiques en circuit ouvert devront être fermées. 5. Le lavage des voiries est interdit sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques. 6. Les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement. 7. Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel, quelle que soit leur surface, est interdit.
Niveau 2 : alerte renforcée	<p>À partir du milieu naturel (cours d'eau, nappe) : Interdiction d'arroser les espaces verts. Interdiction d'arroser les potagers de 8h00 à 20h00. Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 60 %</p> <p>À partir des réseaux d'eau potable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires – alimentaires) ou technique (bétonnière...) et pour les services intervenant au titre de la sécurité publique (pompiers, police, etc.). 2. Le remplissage des piscines privées est interdit. La mise à niveau diurne des piscines privées est interdite. La vidange des piscines publiques est soumise à autorisation. 3. L'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, terrains de sport est interdit. 4. L'arrosage des jardins potagers est interdit de 8h00 à 20h00. 5. Les fontaines publiques en circuit ouvert devront être fermées. 6. Le lavage des voiries est interdit sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques. 7. Les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement. 8. Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel, quelle que soit leur surface, est interdit. 9. La vidange des plans d'eau de toute nature est interdite dans les cours d'eau.
Niveau 3 : crise	<p>À partir du milieu naturel (cours d'eau, nappe) : Interdiction d'arroser les espaces verts et les potagers.</p> <p>À partir des réseaux d'eau potable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Reprise des restrictions précédentes. 2. La réquisition des stocks d'eau et toute autre mesure devra être validée par la cellule de crise. 3. D'autres mesures complémentaires peuvent être mises en œuvre.

ALAE

La fin de l'année est proche pour l'ALAE et les divers projets mis en place s'achèvent. Il reste à préparer notre grande manifestation du vendredi 30 juin, une rencontre de football parents/enfants.

C'est avec bonheur et satisfaction du devoir bien accompli cette année encore que nous attendons petits et grands les vacances bien méritées.

Rendez-vous est donné à tous à la rentrée pour de nouvelles aventures.



Le Spectacle de l'école

Le vendredi 2 juin, de nombreux parents d'élèves sont venus assister au spectacle de l'école et de l'ALAE. Au programme, des films d'animation, des représentations théâtrales et des chants.

La prestation des élèves de la classe maternelle a été mise en scène par Stéphanie, intervenante de la compagnie l'aparté, qui est venue faire plusieurs séances avec les élèves tout au long de l'année.

Les 22 et 23 juin, les élèves de l'école élémentaire partiront passer deux jours à la forêt de Bouconne avec une nuit sous tentes. Les enfants sont impatients de vivre cette expérience où il sera question de découverte de l'environnement. Cette sortie a été possible grâce aux subventions des mairies de Mancieux et du Fréchet, à la participation de l'association scolaire, à l'investissement des parents d'élèves lors du loto et à un don de l'entreprise Lafarge.

Les élèves de CE2-CM1-CM2 se sont lancés dans un projet artistique, qui se continuera l'année prochaine, en partenariat avec le musée forum de l'Aurignacien, la conseillère pédagogique départementale en arts plastiques et la circonscription du haut-Comminges. Les élèves préparent la création d'une œuvre d'art qui répond aux trois critères : environnement - abri - cheminement. Isabelle Bernardet, la maîtresse du cycle 3, avec le soutien de Karina Lopez, ATSEM à l'école maternelle, se sont investies avec plaisir et énergie dans ce beau projet qui donnera lieu à la visite d'un des trois artistes professionnels qui répondent à la commande officielle de la ville d'Aurignac.

A la fin de cette année scolaire, Pierre Villemonteil, enseignant en maternelle, nous quittera pour prendre une retraite bien méritée et se lancer dans de nouveaux projets. C'est Thierry Magnier qui le remplacera et qui s'occupera des élèves de maternelle.

Le résultat des élections

Le 23 avril et le 07 mai 2017, comme plusieurs millions de français, les Manciousains sont allés s'exprimer aux urnes à l'occasion des Elections Présidentielles.

Sur les 329 inscrits, 273 sont allés exprimer leurs opinions aux urnes (près de 83% de votants !) Parmi les 11 candidats, les avis ont divergés, mais c'est finalement Jean-Luc Melançon (La France Insoumise) qui a remporté la majorité à Mancieux avec 26,24% des voix, suivi par Marine le Pen (Front National) avec 23,19%, Emmanuel Macron (En Marche!) avec 19,39%, François Fillon (LR) avec 14,83%, Nicolas Dupont Aignan (Debout la France) avec 5,32%, Benoît Hamon (PS) avec 4,94%, Jean Lassalle (Résistons !) avec 2,28%, François Asselineau (UPR) avec 1,90%,

Nathalie Artaud (Lutte Ouvrière) et Philippe Poutoux (NPA) exæquo avec 0,76% des voix et Jacques Chaminade (Solidarité et Progrès) avec 0,38% des voix.

Cependant, les Français en ont choisi autrement en plaçant Emmanuel Macron et Marine le Pen au second tour.

Au deuxième tour, les Manciousains ont été assez représentatifs du vote national en élisant Emmanuel Macron avec 61.75% des voix contre 38.25% pour Marine Le Pen.

Mancieux festivités

Programme de la fête locale du 28 au 31 juillet 2017

Le programme de la prochaine fête locale est à l'image des précédents, riche en événements.

Vendredi 28 juillet

21h00 Concert lyrique avec Lucile VERBIZIER, mezzo-soprano, Cyril KUBLER, piano à l'église

23h00 Bal disco animé par le podium « HEXAGONE »

Samedi 29 juillet

14h00 Concours de pétanque en doublette

19h00 Apéritif

22h00 Bal disco animé par la disco mobile « MILLENIUM »

Dimanche 30 juillet

12h00 Apéritif

15h00 jeux inter villages

19h30 Apéritif musical animé par « la Pena La Masquera »

23h00 Feu d'artifice tiré depuis le pont de la Noue suivi d'une animation musicale

Lundi 31 juillet

12h00 Apéritif

14h00 Concours de pétanque en doublette

19h00 Apéritif

20h30 Repas animé par le groupe « ELIXIR » suivi d'un bal « variétés et musette »

Nous passerons parmi vous aux alentours du 14 juillet pour vous remettre le programme définitif.

Vous pourrez facilement nous reconnaître à nos tee-shirts verts supportant la mention MANCIEUX FESTIVITES.

En espérant vous retrouver à ces différentes occasions, nous vous souhaitons un bon début d'été.

IRM à Saint-Gaudens

Début mai, l'équipement IRM a intégré le service d'imagerie ou se trouve déjà le scanner à l'hôpital de Saint-Gaudens.

Seul équipement IRM entre Muret et Tarbes, il est possible d'effectuer entre 20 et 30 examens par jour ce qui contribue à diminuer les inégalités d'accès aux soins.

Inauguration du Préau

Le 12 août 2017 aura lieu l'inauguration du nouveau préau situé dans la cour de l'école.

La cérémonie officielle sera suivie d'une soirée festive qui sera clôturée par la projection, en plein air du film « la famille Bélier »

Synopsis et détails

Dans la famille Bélier, tout le monde est sourd sauf Paula, 16 ans. Elle est une interprète indispensable à ses parents au quotidien, notamment pour l'exploitation de la ferme familiale. Un jour, poussée par son professeur de musique qui lui a découvert un don pour le chant, elle décide de préparer le concours de Radio France. Un choix de vie qui signifierait pour elle l'éloignement de sa famille et un passage inévitable à l'âge adulte.

Nous vous attendons nombreux à cette manifestations !!!



3		4	2	9		7	8	1
1	5		7		4	6		9
	9	7	6	1	8		3	5
8	4			2	9	5		3
7	1		5		3	2	6	
	2	3	4	7	6		9	8
9		2	3	4		8	5	6
4	8			6	7	3	1	
6	3		8	5	2	9		7

Rébus



Réponse : piano

MAIRIE DE MANCIOUX

Maire : Henri GOIZET

Secrétaire de Mairie : Nathalie MAILLEAU

Adresse : Place de la Mairie 31360 MANCIOUX

Tel : 05.61.90.24.25

Mail : mairiemancieux@wanadoo.fr

Site internet : mairie-mancieux.fr

Horaires : lundi 13h30-17h00, Jeudi 8h00-12h00 et 14h00-17h00, Vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Tri sélectif : Des colonnes de tri sont à votre disposition sur deux sites, au lotissement et rue du Pont Romain.

Réseau Eau potable et assainissement collectif : Prestataire de service VEOLIA, Agence Garonne Ariège service de Muret 81 Av Henri Peyrusse 31600 MURET N° tél : 05.61.80.09.02

Assainissement non collectif : Réseau 31, 657 Chemin de la Graouade, 31800 Saint-Gaudens, tel : 05 62 00 72 80

COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

Adresse : 15 avenue du Comminges 31260 MANE

Tel : 05.61.98.49.30

Mail : secretarait@cagiregaronnesalat.fr

Site internet : www.cagiregaronnesalat.fr

Président : François ARCANGELI

Déchetterie : La carte d'accès à la déchetterie doit être retirée à la Mairie

Horaires d'hiver : du 01 Octobre au 31 Mars

Mardi de 9h00 à 12h00 Mercredi et Vendredi de 13h30 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Horaires d'été : du 01 Avril au 30 Septembre

Mardi de 9h00 à 12h00 Mercredi et Vendredi de 14h00 à 18h00

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Collecte des ordures ménagères : 1 Passage par semaine le Vendredi matin

Crèche « Les tous petits » Saint Martory : 05 61 90 17 45

Service aide à domicile : 05.61.90.36.30

ECOLE ET ALAE

Ecole adresse : Rue des écoles 31360 MANCIOUX

Téléphone école : 05.61.90.32.61

Directeur : TEVERINI Richard

Horaires : 8h50-11h30 13h20-16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, 8h50- 11h45 les mercredis

Cantine : Réservation des repas au 05.61.90.24.25

ALAE Adresse : Place de la Mairie 31360 MANCIOUX

Téléphone ALAE : 05.61.90.27.46

Horaires 7h30-8h50, 11h30-13h20, 16h15-18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. 7h30-8h50 les mercredis

Directrice : HUILLET Isabelle

ASSOCIATIONS MANCIOUX

Mancieux festivités : Président : Philippe BLANC

Sporting Club Manciousain Pétanque : Président : Sylvain ROUJAS

ACCA : Chasse : Président : Joel ARTIGUES

Association de protection de l'île du Bégué : Président : André MALLET